

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 21 MARS 2026

Objet :

ELECTIONS DES
ADJOINTS AU MAIRE

N° : D – 2026 – 03 – 21 – 03

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23

Présents : Mesdames et Messieurs ESCANDE-COLIN Géraldine, GUIBBERT Jean-François, ALBERT Ludivine, SCAFA Daniel, DIEGO Amandine, GUERRERE Bernard, MULLER Marie-Jeanne, MONTIER Didier, LOUBES Corinne, GOMEZ José, GAY Ghislaine, MARTINEZ Martial, SCHAAB Alexandra, COUSIN René, CHAUMET Eliane, BAR Vincent, CAVALLE Esther, LETELLIER Fabrice, LOUBET Pascal, CHOLLET Marie Carmen, DECAMPS Alain, CARLES Françoise, MANES Alain.

Secrétaire de séance : M. Martial MARTINEZ

Début de séance : 18 h 00

Madame le Maire fait procéder à l'élection des Adjointes au Maire conformément à l'article L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon la précédente délibération du Conseil Municipal fixant le nombre des Adjointes au Maire à 6.

Madame le Maire précise que l'élection des Adjointes au Maire, dans les communes de plus de 1 000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes sans obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L.2122-7-2 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste menée par M. Daniel SCAFA :

- 1 – Daniel SCAFA
- 2 – Ludivine ALBERT
- 3 – Bernard GUERRERE
- 4 – Marie-Jeanne MULLER
- 5 – Didier MONTIER
- 6 – Amandine DIEGO

Madame le Maire et chaque Conseiller Municipal procèdent aux opérations de vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs ou nuls : 5
- Suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste menée par M. Daniel SCAFA : 18

La liste menée par M. Daniel SCAFA ayant obtenu la majorité absolue avec 18 voix, sont proclamés élus en qualité d'Adjoints au Maire dans l'ordre du tableau :

- Daniel SCAFA 1^{er} Adjoint au Maire
- Ludivine ALBERT 2^{ème} Adjoint au Maire
- Bernard GUERRERE 3^{ème} Adjoint au Maire
- Marie-Jeanne MULLER 4^{ème} Adjoint au Maire
- Didier MONTIER 5^{ème} Adjoint au Maire
- Amandine DIEGO 6^{ème} Adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 27 MARS 2026

ID : 034-213401359-20260321-D2026_03_21_03-DE

Le Secrétaire,

La Maire,



Martial MARTINEZ

Géraldine ESCANDE-COLIN

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 26 MARS 2026
Et publication ou notification
Du
La Maire : 27 MARS 2026

